

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1697

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique conférences ouest et nord-ouest - Convention avec l'association Techlid - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec les structures locales (association, syndicat intercommunal, etc.) en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférence des maires).

Les moyens alloués par la Communauté urbaine permettent de financer intégralement cette animation.

L'évaluation 2000-2003 :

Dans ce cadre, le conseil de Communauté a décidé en date du 25 janvier 2000 de soutenir l'association Techlid par la signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour assurer une animation économique des communes adhérentes de l'association, elle a été reconduite par avenant pour une année en 2003.

Cette animation locale a déjà connu un certain nombre de résultats :

- travail en commun entre les acteurs du développement économique regroupés sur le site Edel ouest à Limonest (chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), Techlid, associations d'entreprises),
- connaissance de l'immobilier et du foncier de la zone permettant de faciliter les implantations,
- travail avec les entreprises sur la gestion des déchets,
- outils de communication élaborés (plaquette de service aux entreprises, site Internet, etc.).

Le projet 2004 :

Cette expérience ayant démontré son efficacité, la Communauté urbaine souhaite que l'association poursuive cette animation économique. Il est convenu que, sur l'année 2004, l'association Techlid puisse progressivement étendre son champ d'intervention à l'ensemble des communes des conférences nord-ouest et ouest après une phase de concertation associant les représentants de Techlid, la Communauté urbaine et les maires de chaque conférence des maires .

Ces deux conférences des maires représentent :

- 43 000 emplois,
- 7 % de la taxe professionnelle communautaire,
- 19 % de la superficie de la Communauté urbaine,
- 6 510 entreprises.

Cette animation économique se déclinera suivant les missions suivantes :

1 - L'accompagnement des entreprises

- faciliter l'implantation : recherche de locaux,
- accompagner les besoins d'extension d'entreprises locales,
- orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs suivant leurs problématiques,
- soutenir les PME dans les démarches de ressources humaines : action mise en place dans le cadre de dispositif soutenu par le Conseil régional : Ecrins ;

2 - L'interface entre les entreprises et la Communauté urbaine

- créer ou renforcer un environnement favorable au développement des entreprises : accessibilité, assainissement, signalétique,
- diffusion des outils économiques communautaires : espace numérique entreprise, entrepreneuriat ;

3 - La stratégie globale

- diagnostic économique du territoire et veille des évolutions possibles,
- communication sur le territoire.

De plus, au vu de la présence d'entreprises de hautes technologies (Bio-Mérieux, Aventis-Pasteur) et d'un pôle de grandes écoles (école de management de Lyon (EM), école centrale, école vétérinaire), la Communauté urbaine souhaite que Techlid assure une animation technopolitaine s'inscrivant dans la démarche Lyon-métropole innovante et permettant une diffusion de l'innovation sur le territoire, d'accélérer le rapprochement université-entreprises, de promouvoir les filières émergentes et de favoriser l'ouverture vers l'international.

Cette action technopolitaine se déclinera par les missions suivantes :

- rencontre avec les acteurs technopolitains,
- accompagnement de projets structurants,
- suivi de l'aménagement du campus.

Les modalités de suivi :

Un comité technique sera mis en place par l'association Techlid. Ce comité réunira l'ensemble des acteurs travaillant dans le développement économique et l'animation technopolitaine.

Le financement :

Le coût total de cette animation économique est de 214 500 €. La Communauté urbaine apporte une participation financière de 214 500 € à l'association Techlid (dont 32 000 € *via* le contrat d'agglomération) pour réaliser ses missions, selon les modalités prévues par la convention.

Cette convention porterait sur une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter de sa signature et dûment visée par la préfecture ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 janvier 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à l'association Techlid, forfaitaire et non révisable de 214 500 € pour l'exercice 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le président de l'association Techlid.

3° - La dépense correspondante de 214 500 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,